

Informations déchets

Déchets collectés dans votre immeuble

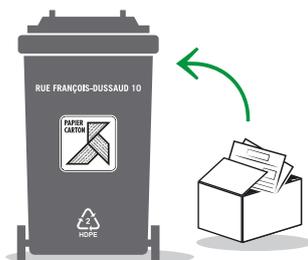
Conformément au règlement municipal sur la gestion des déchets LC 21 911, les immeubles doivent être équipés de conteneurs permettant aux résidents le conditionnement des déchets organiques, du papier-carton et des ordures ménagères.



Déchets organiques

Quoi: Restes de repas, nourriture avariée, épluchures, branchages, plantes, fleurs, herbe, feuilles mortes, os, marc de café, coquilles d'oeufs, coquillages, etc.

Comment: Dans des sacs compostables spécifiques. Sacs plastiques interdits.



Papier Carton

Quoi: Vieux papiers, cartons pliés, enveloppes en papier, magazines, journaux, etc.



Ordures ménagères

Quoi: Tous les déchets ne pouvant pas être triés. Exemples : emballages plastiques, papiers souillés, briques de lait, bouteilles de lessive et de shampooing, etc.

Comment: Dans des sacs de norme OKS.

Déchets recyclables en écopoints

(SITES DE RÉCUPÉRATION)



Plus d'informations

www.geneve.ch/recyclage
ou télécharger l'application
"Déchets Genève"
disponible sur App Store
et Google play



Déchets encombrants

SERVICE GRATUIT sur RENDEZ-VOUS



www.geneve.ch/bondebarras ou
au 0800 22 42 22 (maximum 7 objets)
Un rendez-vous par semaine par ménage maximum.